



**Discours de Luis Moreno-Ocampo,  
Procureur de la Cour pénale internationale**

**Quatrième session de l'Assemblée des États parties  
28 novembre - 3 décembre 2005**

**La Haye, 28 novembre 2005**

**Original:** Anglais  
**Traduction(s):** Français

Monsieur le Président,

Le Président Kirsch a donné un aperçu des principaux événements survenus au niveau de l'ensemble de la Cour et des positions qu'elle a adoptées. J'ai l'honneur de présenter une synthèse des activités du Bureau du Procureur pour la troisième année.

En 2003, notre tâche a consisté à établir nos principes fondamentaux, dont le respect absolu de la complémentarité, et la notion de petites équipes d'enquêteurs s'appuyant sur la coopération nationale et internationale, ainsi que le principe de rationalité économique.

En 2004, il s'est agi de sélectionner des situations et d'ouvrir nos premières enquêtes. Des enquêtes ont été ouvertes dans les deux situations les plus graves relevant du traité dont nous dépendons. Nous avons mené nos premières enquêtes tout en procédant au recrutement de notre équipe et en mettant sur pied un Bureau capable de fonctionner effectivement.

En 2005, nous avons pratiquement achevé la première enquête en Ouganda et nous avons requis les premiers mandats d'arrêt. La première enquête concernant la situation en RDC est bien avancée. Par ailleurs, nous menons une enquête approfondie dans une troisième situation, le Darfour, après le renvoi de la situation par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous sommes convaincus qu'au cours des six premiers mois de 2006, des individus seront livrés à la Cour, permettant aux audiences et aux procès de s'ouvrir.

Dans le cadre des activités que nous menons, nous appliquons les politiques que nous avons définies en matière d'enquête :

1. Sélection des situations et des affaires sur la base d'une analyse minutieuse des critères fixés par le Statut
2. Enquêtes ciblées et chefs d'accusation fondés sur des preuves irréfutables à l'encontre des personnes qui portent la plus lourde responsabilité.

Voici en quelques mots l'essentiel de nos activités dans chaque situation.

En Ouganda, nous avons analysé des informations concernant tous les groupes qui ont commis des crimes dans la région. Nous avons retenu notre première affaire en fonction de la gravité des faits. Entre juillet 2002 et juin 2004, l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) aurait commis au moins 2200 meurtres et 3200 enlèvements au cours de plus de 850 attaques. Il était clair qu'il fallait commencer par l'ARS.

Une petite équipe a mené la majeure partie de l'enquête au cours de plus de 50 missions en neuf mois. Nous avons bénéficié de la coopération étroite des autorités et de la population ougandaises. Avec le Greffe, nous avons pris de nombreuses mesures en faveur de la protection et de la sécurité des témoins. Nous avons accompli 20 missions supplémentaires pour prendre connaissance des préoccupations des victimes et des communautés locales. En mars et en avril, nous avons organisé deux réunions à La Haye avec des autorités locales et des chefs traditionnels et religieux. Il a été généralement admis que nous participons en tant qu'élément judiciaire à l'effort global en faveur de la justice et de la réconciliation et en vue de mettre un terme à la violence qui règne dans le Nord de l'Ouganda.

La Chambre préliminaire II a délivré des mandats d'arrêt contre Joseph Kony, Vincent Otti, Raska Lukwiya, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les crimes qui leur sont reprochés incluent le viol, le meurtre, la réduction en esclavage, l'esclavage sexuel et l'enrôlement de force d'enfants soldats.

En République démocratique du Congo (RDC), plus de 8 000 meurtres commis par de nombreux groupes armés relèvent de la compétence ratione temporis de la Cour. Nous travaillons par étapes, sélectionnant les affaires selon la gravité des faits.

Nous devons faire face à d'énormes difficultés en matière de logistique et de sécurité étant donné que le conflit fait toujours rage. L'appui que nous apporte la MONUC sur le terrain est

vital et vivement apprécié. Avec le Greffe, nous avons établi un bureau hors siège à Kinshasa. Nous disposons par ailleurs d'une présence opérationnelle à Bunia.

Nous avons effectué plus de 50 missions. Nous avons auditionné des témoins, des personnes au sein des groupes ciblés et des suspects, et nous avons recueilli des documents et des éléments matériels sur les crimes et les structures militaires. Nous devrions pouvoir demander des mandats dans un avenir proche.

Le renvoi de la situation au Darfour (Soudan) par le Conseil de sécurité a marqué un temps fort de l'année 2005. Nous avons reçu sans délai les documents de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Darfour et nous avons réuni une équipe et lancé une vaste opération de collecte d'informations.

Des informations crédibles indiquent que des crimes ont été commis à une grande échelle, y compris le meurtre de milliers de civils et la destruction et le pillage généralisé de villages. Entre autres conséquences, environ 1,9 million de civils ont été déplacés et des dizaines de milliers de personnes sont mortes de maladie et de faim.

Les informations recueillies semblent indiquer que les viols et les violences sexuelles étaient généralisés sur l'ensemble du territoire du Darfour, y compris des allégations de viols collectifs, ainsi que des attaques contre des enfants et des jeunes filles.

Une fois l'analyse nécessaire achevée, nous avons ouvert une enquête le 1<sup>er</sup> juin 2005. Nous avons jugé l'affaire recevable étant donné qu'aucune poursuite pénale n'a été engagée par les autorités nationales s'agissant des cas auxquels notre Bureau est susceptible de s'intéresser. Après la décision d'ouvrir une enquête, le Soudan nous a informés qu'il avait établi un nouveau tribunal spécial chargé de poursuivre les crimes commis au Darfour. L'appréciation de la recevabilité d'une affaire s'inscrit dans une perspective évolutive et nous suivrons les activités de ce tribunal et toutes autres poursuites engagées par les autorités nationales.

Nous poursuivons l'enquête. Par souci de sécurité s'agissant des victimes et des témoins, nous n'avons pas mené d'auditions au Darfour. Nous avons commencé par mener 17 missions dans plusieurs pays tiers pour auditionner des témoins.

Nous surveillons par ailleurs huit autres situations préoccupantes. En juin 2005, nous avons reçu des éléments d'informations complémentaires importants concernant le renvoi d'une situation par la République centrafricaine. Une équipe vient d'achever une mission à Bangui pour recueillir des informations supplémentaires, notamment au sujet de la recevabilité de l'affaire. Nous prévoyons d'organiser une mission en Côte d'Ivoire l'année prochaine.

Voyons maintenant les plans pour l'année prochaine.

L'année 2006 marquera une nouvelle étape, avec des audiences de confirmation et sans doute l'ouverture de procès. Sur le plan des enquêtes, nous poursuivrons nos activités au Darfour, conformément à ce qui est prévu. Nous devrions ouvrir une enquête sur une nouvelle affaire dans la situation de la RDC. En Ouganda, si de nouveaux crimes sont commis par d'autres commandants de l'Armée de résistance du Seigneur, il se peut que nous ouvrons des enquêtes à leur sujet. D'autre part, nous continuons à évaluer les informations dont nous disposons sur tous les autres groupes. Nous soumettrons des affaires si les actes commis ont la gravité requise par le Statut et en observant pleinement le principe de complémentarité.

S'il n'est pas nécessaire d'enquêter sur de nouvelles affaires en Ouganda, nous serons en mesure de redéployer les ressources et d'ouvrir une enquête dans une quatrième situation en 2006.

Par ailleurs, nous affinerons nos politiques en 2006 et nous exposerons nos principes et organiserons des réunions afin d'en débattre avec vous.

Nous réfléchissons également à la façon de tirer davantage parti de nos travaux. Nous avons rassemblé sur une plate-forme numérique toutes les informations disponibles concernant les crimes relevant du Statut de Rome, y compris des dispositions législatives nationales et

internationales, des affaires, des travaux préparatoires et une *matrice des affaires*. Nous avons l'intention de mettre ces outils numériques à la disposition des ministères, des magistrats du siège et du ministère public des différents pays et des universités du monde entier. Le but est de créer une plate-forme commune à vocation universelle.

Venons-en à la coopération.

Comme l'a souligné le Président Kirsch, le bureau de liaison à New York nous aidera à maintenir des relations avec l'ONU et avec les États parties. Nous sommes reconnaissants pour le soutien que nous ont apporté, au cours de l'année dernière, les États parties, d'autres États, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales. Le renvoi du Conseil de sécurité marque le début d'une ère nouvelle. Nous nouons d'étroites relations de travail avec différentes organisations internationales. Certains États ont signé des accords visant à fournir un soutien concret dont nous leur savons gré. Nous accueillons également avec reconnaissance le soutien de la Coalition pour la Cour pénale internationale, qui s'efforce d'élargir une alliance mondiale ayant pour mission de consolider la justice. Nombre d'ONG nous aident grâce aux activités qu'elles mènent en relation avec notre travail.

Afin de renforcer notre dialogue, nous avons accepté de rencontrer mercredi la Coalition pour la Cour pénale internationale et nous avons organisé vendredi une réunion informelle avec les États parties au sujet des activités et des plans à venir.

Le Statut de Rome vise un objectif primordial : contribuer à la prévention des crimes. Si le travail de la Cour contribuera à mettre un terme à la culture d'impunité, il ne s'agit là que de l'un des aspects de l'objectif visé. Je vais maintenant parler, pour clore mon exposé, de notre mission commune qui est d'empêcher que de nouveaux crimes soient commis. Les affaires dont nous sommes saisis mettront en évidence certains crimes dont les conséquences sont effroyables, comme le viol, l'esclavage sexuel et l'enrôlement forcé d'enfants soldats. Néanmoins, d'autres efforts doivent être déployés également. Nous devons apprendre à travailler en synergie.

L'action de la CPI a déclenché une nouvelle dynamique dans le Nord de l'Ouganda. L'Ouganda, la RDC et le Soudan poursuivent désormais le même but, exécuter les mandats d'arrêt à l'encontre de Joseph Kony et des dirigeants de l'ARS. La communauté internationale peut appuyer les efforts que poursuivent ces pays. La détermination dont feront preuve les États pour mettre à exécution les mandats d'arrêt aura valeur de test pour l'efficacité du système du Statut de Rome. Ces arrestations pourraient mettre un terme à 19 ans de conflit qui ont donné lieu à plus de 20 000 enlèvements et au déplacement de 1,6 million de personnes.

Toutefois, outre les efforts déployés pour coopérer directement avec les travaux de la Cour, d'autres activités sont nécessaires pour lutter contre les crimes.

Par exemple, en RDC, la MONUC accomplit un travail important avec des ressources limitées. Elle a désarmé 15 600 combattants en Ituri, mais des informations font état de la création de nouveaux groupes armés. Il faut y mettre un terme.

Au Soudan, il est plus que nécessaire que la communauté internationale aide l'Union africaine et appuie les efforts que déploie le pays pour mettre un terme aux crimes qui y sont commis. Nous devons travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour faciliter les enquêtes et pour renforcer son action. Nous saurons gré de l'aide que nous apporteront les États parties pour faire progresser ce partenariat.

Nous enquêtons sur trois situations dans le cadre desquelles des milliers et des milliers de personnes ont été tuées et plus de 5 millions ont été déplacées. La Cour accomplira sa mission judiciaire, mais d'autres efforts doivent s'y ajouter pour empêcher que d'autres crimes ne soient commis.

Je suis convaincu que notre action commune dans les années à venir peut mettre un terme à ces crimes commis à grande échelle.

Telle est notre tâche commune, tel est le défi que nous devons relever.

Merci beaucoup.